Informations de base

2013/2951(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Bangladesh: droits de l'homme et prochaines élections **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Bangladesh	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/11/2013	Décision du Parlement	T7-0516/2013	Résumé
21/11/2013	Résultat du vote au parlement		
21/11/2013	Débat en plénière		
21/11/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2013/2951(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0497/2013	19/11/2013	
Proposition de résolution		B7-0500/2013	19/11/2013	
Proposition de résolution		B7-0531/2013	19/11/2013	
Proposition de résolution		B7-0539/2013	19/11/2013	
Proposition de résolution		B7-0541/2013	19/11/2013	
Proposition de résolution		B7-0544/2013	19/11/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0516/2013	21/11/2013	Résumé

Résolution sur le Bangladesh: droits de l'homme et prochaines élections

2013/2951(RSP) - 21/11/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 53 voix pour, aucune voix contre et 8 abstentions, une résolution sur le Bangladesh: droits de l'homme et prochaines élections.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Les députés font part de leur vive préoccupation quant à la paralysie que connaît la vie quotidienne au Bangladesh du fait des grèves générales organisées par le BNP et le Jamaat-e-Islami, partis d'opposition et des affrontements entre les deux camps politiques - la Ligue Awami et l'opposition - en amont des élections parlementaires du 25 janvier 2014.

Ils déplorent que le parlement bangladais ne soit pas parvenu à un consensus entre tous les partis en ce qui concerne l'exercice du pouvoir par le gouvernement dans la période pré-électorale, tout en gardant à l'esprit que la plupart des démocraties réussissent à traverser cette période sans nécessiter de gouvernement d'intérim. Ils prient **le gouvernement bangladais et l'opposition de faire passer les intérêts du pays avant tout et de trouver un compromis** qui donne au peuple l'occasion de faire entendre sa volonté démocratique.

Rappelant que, jusqu'à présent quelque 30 Bangladais avaient été tués, et des centaines blessés, suites à des actes de violence politique survenus lors des grèves générales ("hartals") lancées par le parti nationaliste bangladais (BNP), mené par Begum Khaleda Zia, ancien premier ministre, et par le parti Jamaat-e-Islami, le Parlement demande à tous les partis politiques de s'abstenir de toute violence et de toute instigation à la violence au cours du processus électoral. Il demande à la commission électorale du Bangladesh d'organiser et de surveiller, dans la transparence la plus totale, les prochaines élections générales.

Le Parlement demande en particulier à toutes les parties de ne pas boycotter les élections, ce qui priverait les citoyens d'un choix politique et mettrait en péril la stabilité sociale et économique du pays, ainsi que ses considérables progrès en matière de développement, notamment dans le domaine des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'autonomisation des femmes.

Par ailleurs, le gouvernement bangladais est appelé à :

- rétablir un environnement propice au libre déroulement des activités des organisations de la société civile, y compris les défenseurs des droits de l'homme ;
- enquêter en toute diligence, indépendance et transparence sur les affaires concernant des violations des droits de défenseurs des droits de l'homme ;
- supprimer l'exigence de représentativité de 30% pour l'enregistrement des syndicats, élargir le champ d'application de la loi sur le travail aux catégories de travailleurs qui en sont actuellement exclues, interdire au patronat de se mêler des affaires internes des syndicats, élargir le champ d'application de la loi sur le travail aux zones franches industrielles, et accorder aux associations d'action sociale de travailleurs des droits de négociation collective, tout en rendant plus aisé l'enregistrement de ces associations.

Enfin, les députés saluent l'initiative conjointe prise par le gouvernement du Bangladesh et l'Organisation internationale du travail (OIT), en collaboration avec des représentants du gouvernement, du patronat et des travailleurs, sur l'amélioration des conditions de travail dans le secteur textile du prêt-à-porter. Ils exhortent les marques de vêtements, européennes et du reste du monde, à **honorer les promesses faites et les engagements pris à la suite de l'effondrement de l'usine de Rana Plaza**, y compris au titre de l'accord sur la sécurité en matière d'incendie et de bâtiments au Bangladesh.